



Ville de Castelnaudary

DEPARTEMENT DE L'AUDE
DIRECTION AMENAGEMENT FONCIER URBANISME
ARRETE N° 2025R533
ARRETE DE MAINLEVÉE DE MISE EN SECURITE –
PROCEDURE URGENTE
IMMEUBLE « 48 Rue de l'étoile »

LE MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.511-1 à L.511-14 ;

Vu l'arrêté de mise en sécurité urgente n° 2025 R 419 du 8 juillet 2025 délivré sur l'immeuble situé « 48 Rue de l'étoile », cadastré section AD n° 90, appartenant à Monsieur DANG Mau Huy et Madame PHAN Thi Ngoc Fanny demeurant au 48 rue de l'étoile 11400 CASTELNAUDARY ;

Vu le rapport du 20 aout 2025 constatant la réalisation de travaux mettant fin à tout péril sur le bâtiment ayant fait l'objet d'un arrêté de mise en sécurité urgente n°2025R419 du 8 juillet 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Sur la base du rapport établi le 20 aout 2025 par le Directeur des Services Techniques de la Ville, il est constaté la réalisation des travaux qui mettent fin au danger inscrit dans l'arrêté de mise en sécurité ordinaire n° 2025R419 du 8 juillet 2025. Ces travaux sont conformes aux prescriptions effectuées.

L'achèvement est effectif depuis le 19 aout 2025

En conséquence, il est prononcé la mainlevée de l'arrêté de l'immeuble situé « 48 rue de l'étoile » cadastré section AD n°90 appartenant Monsieur DANG Mau Huy et Madame PHAN Thi Ngoc Fanny demeurant au 48 rue de l'étoile 11400 CASTELNAUDARY.

ARTICLE 2

Le présent arrêté est notifié aux propriétaires Monsieur DANG Mau Huy et Madame PHAN Thi Ngoc Fanny demeurant au 48 rue de l'étoile 11400 CASTELNAUDARY.

Le présent arrêté est affiché en Mairie de Castelnaudary ainsi que sur la façade de l'immeuble.

ARTICLE 3

À compter de la notification du présent arrêté, l'immeuble peut à nouveau être utilisé aux fins d'habitation.

ARTICLE 4

Le présent arrêté est transmis au préfet du département.

Il est transmis à la CAF, à la MSA, au gestionnaire du FSL, au Procureur de la République et à la Chambre Départementale des Notaires.

ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

L'absence de réponse dans un délai deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable, :

- soit par courrier (6 rue Pitot – 34063 MONTPELLIER cedex 2) ;

- soit par voie dématérialisée accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Castelnaudary, le 20 aout 2025

Certifiée exécutoire
Par réception en Préfecture,
le : **25 AOUT 2025**
Et par la publication,
le : **25 AOUT 2025**
Et par notification, le :
25 AOUT 2025



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Monsieur DANG Mau Huy et Madame PHAN Thi
Ngoc Fanny demeurant au 48 rue de l'étoile 11400
CASTELNAUDARY
propriétaire la parcelle AD n° 90
Le : 25 août 2025.
Signature de l'intéressé,
LRAR : 2 C 176 477 09582

SCI DE L'ETOILE
Monsieur Xavier NICOLAS et Monsieur Christian
PLATET
Propriétaire de la parcelle AD n° 91 (50 rue de l'étoile)
Le : 25 août 2025.
Signature de l'intéressé
LRAR : 2 C 176 477 09575

Madame PALANQUE Julie
Locataire de la parcelle AD n°91 (50 Rue de l'étoile)
Le : 25 août 2025.
Signature de l'intéressé
LRAR : 2 C 176 477 09568



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE DE CASTELNAUDARY

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2025R533DAFU
Objet :	ARRETE N°2025R533 DE MAINLEEVEE DE MISE EN SECURITE - PROCEDURE URGENT IMMEUBLE 48 RUE DE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-08-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	011-211100763-20250820-A2025R533DAFU-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 011-211100763-20250820-A2025R533DAFU-AR-1-1_0.xml	text/xml	925 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : ARRETE 2025-533.pdf Nom métier : 99_AR-011-211100763-20250820-A2025R533DAFU-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	546.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 août 2025 à 09h55min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 août 2025 à 09h55min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 août 2025 à 09h55min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 août 2025 à 09h55min23s	Reçu par le MI le 2025-08-25